

Principales décisions du conseil communal du 17 décembre 2019

• Environnement

Le Conseil communal a remis un avis défavorable sur un projet de règlement complémentaire de circulation proposé par le SPW. Ce projet vise à modifier le stationnement à la rue de Ways en diminuant la zone de stationnement existante à droite en descendant vers Bousval et en créant une nouvelle zone de stationnement dans l'autre sens, à droite juste avant d'arriver à la Grand'Place. Le Conseil a remis un avis défavorable sur ce projet de règlement, en estimant que la situation projetée serait moins favorable que la situation actuelle.

Finances

- Le Conseil communal a approuvé le budget pour l'année 2020.
- Le Conseil communal a approuvé la dotation à la zone de police Nivelles-Genappe pour l'année 2020 au montant de 1.578.887,00 €.
- La Conseil communal a approuvé la dotation à la zone de secours pour l'année 2020 au montant de 740.114,81 €.
- o Le Conseil communal a approuvé le budget 2020 de la Fabrique d'église de Loupoigne au montant de 27.975 €. La part communale est de 18.424 €.
- Le Conseil communal a autorisé 2 paiements en dépassement du crédit budgétaire pour pouvoir payer la cotisation de responsabilisation et les pensions des anciens mandataires.

Affaires générales

- Le Conseil communal a désigné M. B. Huts pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'AMO Tempo.
- Le Conseil communal a approuvé le plan de développement de la lecture publique.

Travaux

o Le Conseil communal a approuvé l'adhésion à une centrale d'achat « Digital Wallonie.be » qui permettra l'acquisition de matériel informatique.

• Energie

- o Le Conseil communal a approuvé la première phase du plan E-Lumin qui vise à remplacer tous les éclairages publics par des lampes LED en 10 ans. Pour 2020, Ores va remplacer 268 armatures pour une économie de 75.990 kwh en terme de consommation et de 15.368 € annuel en terme d'économie financière. Le montant à financer par la Ville est de 89.662,14 € TVAC et l'intercommunale ORES finance 33.500 € HTVA.
- En ce qui concerne l'entretien de l'éclairage public, le Conseil communal a approuvé la charte du « Service Lumière » qui fixe les modalités d'intervention de l'intercommunale ORES dans l'entretien de l'éclairage public pour une durée de 3 ans.

Urbanisme

- o Le Conseil communal a approuvé le déplacement d'un projet de 8 logements publics prévus initialement à Ways vers un terrain appartenant au CPAS à la rue Dernier Patard à Baisy-Thy. La société de logement de service public « Notre Maison » est invitée à déposer un projet pour ces logements publics.
- O Le Conseil communal a autorisé le collège à introduire un recours au conseil d'état contre le permis délivré à la SA New Wind pour la construction et l'exploitation de 5 éoliennes. Le Collège fera valoir comme argument l'étude commandée à un bureau d'étude visant à réaliser un cadre éolien propre à Genappe.

Divers

C)	Sur proposition d'une conseillère communale, le Conseil communal a chargé le collège de voir en concertation avec le CPAS quels sont les services offerts en matière de lutte contre la violence faite aux femmes afin de proposer une motion en ce sens lors d'une séance ultérieure.